La surélévation de ces deux immeubles de logements jumeaux datant des années 1960 s'inscrit dans la continuité de l'étude menée par Oberson.

La rénovation thermique, conformément au label Minergie-Rénovation, respecte l'esthétique architecturale des grands ensembles.

Le projet permet la création de 76 nouveaux logements avec des typologies très variées, allant de studios à des appartements de 5 pièces, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité du bâtiment et de ses espaces verts.

Surélévation Prulay

Construction de 76 nouveaux logements

batimes
BÂTISSEUR DE SOLUTIONS

Localisation
Rue de la Prulay 37-47, Meyrin, GE

Période de construction
2020-2021

Durée des travaux
18 mois

Maître d'ouvrage
Edmond de Rothschild Real Estate SICAV
AKARA Swiss Diversity Property Fund PKW
Fondation Parloca Genève
Patrimonium Asset Management AG

Entreprise totale
Batineg SA

Architecte
Atlante Construction SA

Ingénieurs
Batiflex Construction SA
Ingea SA

Architecte paysagiste
Arfolia SA

Affectation
Appartements locatifs
76 nouveaux logements

Surface de plancher surélévation
5'410 m^2

Performances énergétiques
Labél Minergie-Rénovation

Photographies
Olivier di Giambattista

1

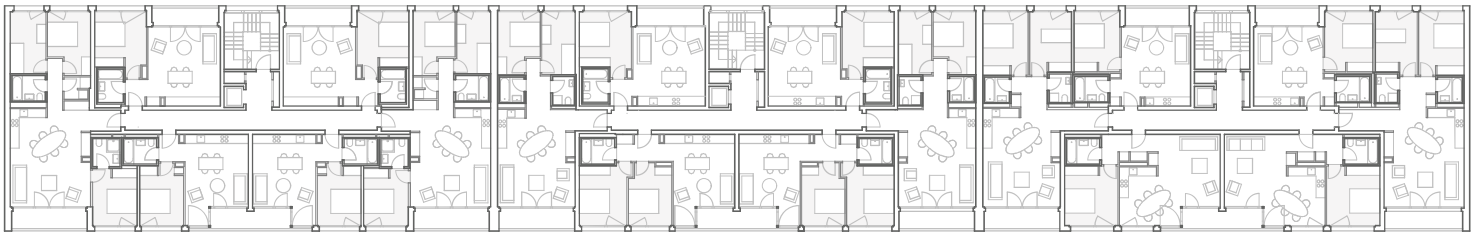

1

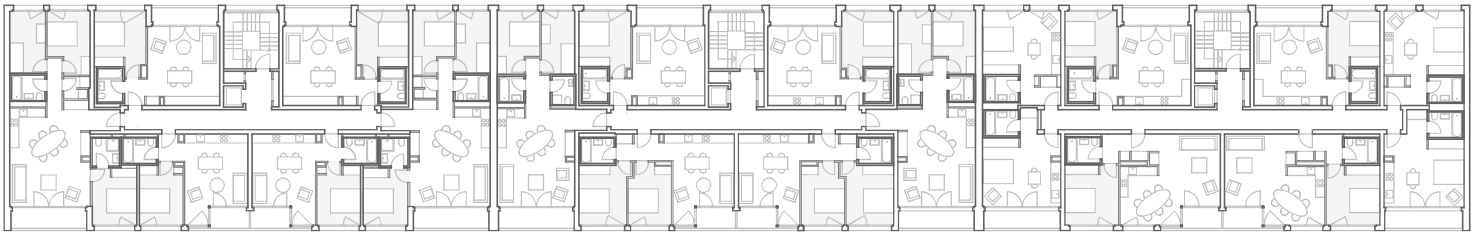

2

1 Plan de surélévation - étage type
Immeuble 43-45-47
2 Plan de sueélécation - étage type
Immeuble 37-39-41

La Cité moderniste de Meyrin a encadré en 2012 la nouvelle loi genevoise 10088 pour les surélévations avec un étude directrice qui s'appuie elle-même sur une étude réalisée par Jean-Jacques Oberson en 1995 en identifiant les potentiels de surélévations de Meyrin-Cité.

La surélévation de ces deux immeubles de logements jumeaux datant des années 1960 s'inscrit dans la continuité de l'étude menée par Oberson. La rénovation thermique, conformément au label Minergie-Rénovation, respecte l'esthétique architecturale d'origine, tout en accordant une attention particulière au maintien de son architecture des grands ensembles. Les nouvelles façades adoptent un langage contemporain en harmonie avec l'horizontalité caractéristique des façades d'origine.

Les deux étages supplémentaires conservent la trame horizontale d'origine, mais réinterprètent son langage architectural en introduisant un nouveau rythme vertical et une nouvelle matérialité. Les balcons, constitués d'une finition en verre, favorisent la transparence et un meilleur ensoleillement tout en offrant des espaces extérieurs plus généreux, améliorant ainsi la qualité de vie des locataires.

Cette surélévation permet la création 76 nouveaux logements avec des typologies très variées, allant de studios à des appartements de 5 pièces. En parallèle, plusieurs améliorations ont été apportées à l'intérieur du bâtiment, notamment le remplacement des ascenseurs, l'installation de dispositifs d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux entrées (handlift), et le remplacement des portes palières par des portes coupe-feu EI30.

Le projet offre également une véritable opportunité d'améliorer les aménagements extérieurs. Ces améliorations permettent l'accès des véhicules de secours, la création de nouvelles places de stationnement pour les vélos, et des nouvelles plantations.

Ce n'est pas la seule opportunité, car le projet permet aussi d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, le raccordement au CAD SIG-CADIUM de Meyrin est conservé, les façades intégralement isolées, tout comme la sous-face de dalle donnant sur les caves. Les fenêtres existantes nord sont remplacées par des fenêtres à triple vitrage.

Le projet offre également une opportunité exceptionnelle pour améliorer les aménagements extérieurs. Ces améliorations englobent non seulement l'accès des véhicules de secours et la création de nouvelles places de stationnement pour les vélos, mais aussi la mise en place de nouvelles plantations, apportant ainsi une touche de verdure à l'environnement.

Ainsi, ce projet crée des nouveaux logements et s'inscrit pleinement dans une démarche de durabilité, en combinant la mise en conformité des grands ensembles, à des initiatives visant à réduire la consommation énergétique du bâtiment, à favoriser la mobilité douce et à créer un environnement extérieur plus agréable et convivial pour les résidents.